

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 septembre 2014, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur trois demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande concerne la propriété située au 595, rue Gratton et a pour objet de statuer sur l'agrandissement de cette habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance par rapport à la ligne mitoyenne.

La deuxième demande concerne la propriété située au 1065, rue Vanier et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée en aménageant une case de stationnement et une bande de verdure ne respectant pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne les propriétés situées aux 875, rue Tassé et du 1400 au 1465, rue Élisabeth et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'un espace pour le remisage des déchets en empiétant dans la marge arrière.

Montréal, le 14 août 2014

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, September 2, 2014, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on three applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 595 Gratton Street for the enlargement of this attached single-family dwelling not respecting the distance with relations to the common line.

The second request concerns the property located at 1065 Vanier Street for the enlargement of a detached single-family dwelling of which the parking space and a green space do not respect all the applicable standards.

The third request concerns the properties located at 875 Tassé Street and from 1400 to 1465 Élisabeth Street for the construction of a space for the storage of garbage in the rear margin.

Montréal, August 14, 2014

Isabelle Bastien, lawyer  
Secretary of the Borough Council